



CHIROPTERES

INFOS

Oreillard montagnard
Sylvain DEJEAN

BULLETIN DE LIAISON DU PLAN
NATIONAL D'ACTIONS CHIROPTERES

N° 4 - JUIN 2010

SOMMAIRE

* Les Chiroptères et la
gestion forestière2

* Le Plan national
Actualités-Juin 20103

* Communication6

* Actualités Chiroptères7

Dans les régions

* Colloques et
Rencontres8

EDITORIAL

La forêt joue un rôle refuge pour l'ensemble de la biodiversité. Il faut dire que les modifications de notre environnement depuis quelques décennies n'ont fait qu'amplifier ce phénomène, des espèces de milieux ouverts ou de zones humides trouvant refuge en forêt dans des secteurs présentant des microhabitats favorables (accotements de chemins, layons forestiers, mares, étangs et bâtiments forestiers). Avec l'accentuation de la réglementation pour la protection des espèces et de leurs habitats (aires de repos et sites de reproduction), la tâche devient ardue pour le gestionnaire forestier ! Et surtout, il en vient à porter une lourde responsabilité pour la conservation de la biodiversité.

Ce second plan d'actions a permis dans un premier temps de mettre en avant le rôle protecteur des forêts pour les Chiroptères en France (rappelons qu'il n'y avait aucun volet forestier dans le premier plan national de restauration). Il a aussi mis en exergue l'ampleur du travail qui nous attend : améliorer les connaissances tant en termes d'inventaires dans nos forêts que vis-à-vis de la gestion forestière favorable aux espèces, former et informer un maximum de gestionnaires de forêt, via des stages dédiés, mais aussi en rendant accessible les nouvelles connaissances acquises. Enfin protéger plus, dans un contexte de rentabilité nécessaire pour le gestionnaire (rappelons que le gestionnaire forestier privé et public dépend en grande partie de son revenu bois pour son autofinancement et son fonctionnement). D'ailleurs, protéger passe-t-il forcément par la mise sous cloche d'espaces, en créant des réserves partout ? Une gestion conservatoire n'autoriserait-elle pas une exploitation raisonnée du bois ? Les 5 années du plan ne permettront certainement pas de régler tous les problèmes liés à la conservation des Chiroptères en forêt. Mais des actions vont être engagées pour aller dans le « bon sens », n'en doutons pas ! Où en sommes-nous aujourd'hui ? Depuis la fin des années 1990, plusieurs études ont grandement amélioré les connaissances sur l'écologie des espèces en forêt, tant en France que plus largement en Europe. Nous savons des choses ! On observe depuis quelques années des actions de gestion conservatoire dédiées aux Chiroptères dans certaines forêts ou certains sites intra-forestiers emblématiques (privés ou publics). C'est donc possible. Encore faut-il en avoir les moyens. Cela implique notamment du temps à passer sur le terrain, et c'est là que les réseaux d'observateurs chiroptérologues vont avoir un rôle à jouer, en s'associant au gestionnaire, de l'étude aux propositions de gestion.

Laurent TILLON

Réseau Mammifères ONF et pilote de la fiche action n°9



la Fédération,



avec :



avec le soutien du :



Les Chiroptères et la gestion forestière

Le milieu forestier, considéré comme une zone refuge pour la biodiversité, abrite certaines espèces de chauves-souris connues pour utiliser, durant leur cycle, divers types de cavités d'arbres, les trois principaux étant les fissures, les anciennes loges de pics et les écorces décollées. Ainsi le Murin de Bechstein, le Murin d'Alcathoé et la Pipistrelle de Nathusius sont typiquement forestiers car ils s'installent dans les arbres pour la mise-bas. D'autres espèces utilisent aussi les arbres, même si elles peuvent aussi gîter en bâtiment : les noctules, d'autres Murins (à moustaches, de Natterer, de Brandt...), la Pipistrelle commune, la Sérotine commune, la Barbastelle d'Europe, ou encore les Oreillardes. Même si la preuve doit encore être concrètement établie, l'absence de Murins de Bechstein en cavité souterraine en hiver, ou à la marge, démontrerait qu'il hiberne exclusivement dans les arbres comme d'autres espèces le font, la Noctule de Leisler au premier plan. La quasi-totalité des espèces utilise également la forêt comme terrain de chasse, se spécialisant sur des groupes d'insectes ou des modes de capture différents.

De nombreuses études visent à améliorer les connaissances des populations en milieu forestier. D'ores et déjà, des bonnes pratiques pour une sylviculture respectueuse des chauves-souris peuvent être proposées :

- * Maintenir systématiquement les arbres-gîtes de chauves-souris
- * Conserver un minimum d'arbres à cavités (chandelles, arbres fissurés...), en réseau suffisamment dense et rester attentif à laisser en permanence des peuplements forestiers âgés et stratifiés pour la conservation des terrains de chasse
- * Mettre en place des îlots de sénescence, si possible répartis selon une maille kilométrique (un seul îlot ne suffisant pas forcément pour la conservation d'une population de chauves-souris forestières)
- * Eviter les coupes à blanc sur de grandes surfaces et favoriser les peuplements diversifiés d'essences autochtones
- * Laisser les bois morts au sol, foyers de production d'insectes en quantité et diversifiés.

Une étude, actuellement réalisée en forêt domaniale de Rambouillet et de Tronçais par Laurent Tillon, chargé de mission à l'ONF, a permis de dégager des premières mesures concrètes en terme de prise en compte des Chiroptères lors de la gestion forestière.

Tout d'abord par le suivi de 3942 arbres correspondant à 565 cavités (trous de pics, fentes et autres), des variables ont été déterminées, permettant d'expliquer la sélection de cavités par des chauves-souris : de type fente ou trou de pic préférentiellement, situées sur une charpentièrre saine et en hauteur d'un chêne âgé. Une colonie de reproduction rechercherait ainsi une protection contre les prédateurs (en allant le plus haut possible et en choisissant des cavités à entrée étroite), tout en préférant des volumes importants pour accueillir de nombreux individus. La cavité serait sélectionnée en fonction de la proximité de chênes et/ou trembles, de gros diamètre, d'arbres dépérissants ou d'autres cavités.

Suite à ces résultats, d'autres études ont été menées sur ces sites, visant à mieux connaître la façon dont les animaux utilisaient un ensemble d'arbres pour le gîte, mais aussi le rôle de l'organisation des parcelles forestières sur leur activité de chasse. Les résultats aboutissent à la mise en place de 5 îlots de sénescence pour 18 hectares centrés sur des vieux peuplements de chênes et le maintien des arbres abritant les colonies de femelles sur la forêt de Rambouillet, sur les 1000ha étudiés. Par la suite, serait classé un peuplement de bouleaux où se situe une colonie de reproduction de Murin de Natterer, seraient mis en place des corridors ou des bouquets de vieux arbres, seraient maintenus des houppiers non démembrés (générant du bois mort au sol, favorable aux insectes prédatés comme l'a montré une partie de l'étude) et seraient gérées les parcelles âgées pour maintenir des bouquets de vieux arbres en permanence.

Ce modèle ne s'appliquerait qu'à des chênaies de plaine. Les études en cours et à venir sur d'autres sites sont donc essentielles pour comprendre l'utilisation de la forêt par les chauves-souris et permettre une gestion conservatoire adaptée à chaque type de peuplement forestier. **L'intégration des conseils des chiroptérologues lors de la préparation du plan de gestion forestier** est primordiale et permet de mettre en place une stratégie combinant la conservation des populations de chauves-souris, partie intégrante de la forêt, et l'utilisation de bois.

Plus d'informations :

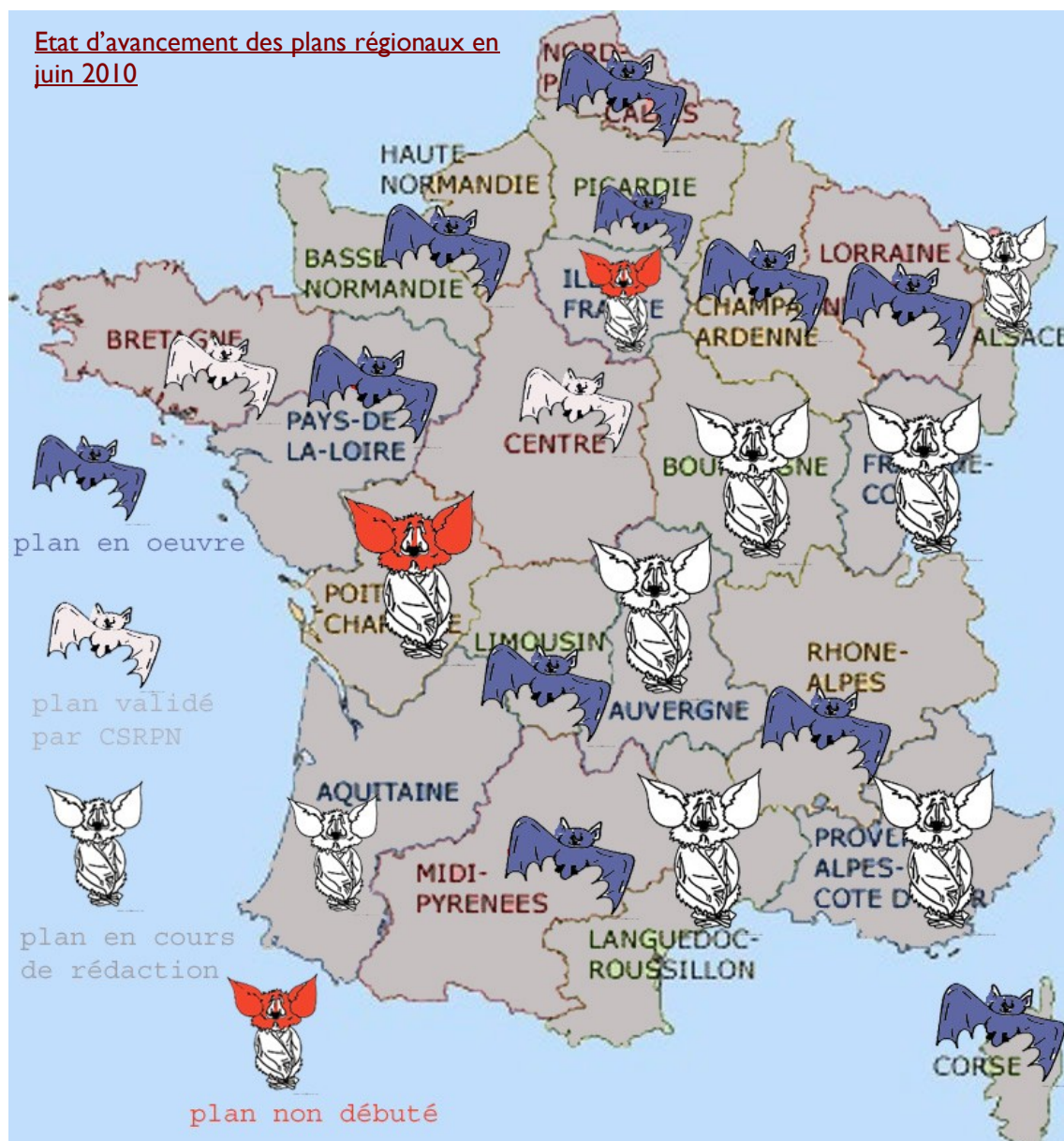
Plaquette « chauves-souris et gestion forestière » / Eurobats :

http://www.eurobats.org/publications/leaflet/BatsForestry_Flyer_web_fr.pdf

Plaquette « Les chauves-souris et les arbres » / SFPEM : <http://www.sfepm.org/images2/chiropteres/plaqarbres.pdf>

Fiche action 1 : Rédiger et mettre en œuvre des plans d'actions régionaux pour les Chiroptères

Les plans régionaux d'actions en faveur des Chiroptères sont en cours de rédaction ou mis en œuvre. La plupart sont en ligne sur la page du plan national de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels : <http://www.enf-conservatoires.org>



Depuis février 2010, pour les régions qui n'avaient pas encore débuté leur rédaction, **l'Auvergne** est en cours de rédaction et un premier COPIL a eu lieu en juin. En **Ile de France**, le second appel d'offre a bénéficié d'une réponse positive (bureau d'études), la rédaction du plan sera lancée en juillet.

Zoom sur le financement d'un plan régional : 76 000 euros en moyenne par an (DREAL, Conseil régional, Conseils généraux, FEDER)

Fiche action 2 : Poursuivre l'aménagement et la protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'importance internationale et nationale

Suite à l'enquête effectuée dans les régions afin de connaître l'état actuel des protections des gîtes recensés lors de l'inventaire de 2004 des gîtes à protéger :

- 1 gîte d'importance internationale n'est pas protégé en 2010
- 2 gîtes d'importance nationale ne sont pas protégés en 2010

L'objectif est de réactualiser cet inventaire et de poursuivre la mise en protection des gîtes d'importance.

Fiche action 3 : Actualiser l'inventaire des gîtes protégés et à protéger

Un groupe de travail se réunira en juillet pour poser les bases d'une réflexion sur l'indice permettant de hiérarchiser les sites hypogés d'intérêt, voire l'étendre aux gîtes épigés.

Fiche action 4 : Elaborer et mettre en œuvre des solutions techniques répondant à la mise en sécurité des mines orphelines et autres gîtes souterrains artificiels

Suite à la publication de la circulaire, un courrier conjoint FCEN/SFPEM a été envoyé au MEEDDM et aux DREAL afin d'obtenir :

- la mise à disposition d'une liste nationale détaillant les futurs sites soumis à fermeture, avec les communes concernées et les années prévues des travaux.
- la programmation des expertises faunistiques dès que possible avec l'appui des structures expertes en partenariat avec les DREAL

La collaboration dans les formations prodiguées aux agents des DREAL en charge de « l'après-mine » a également été proposée.

Des rapprochements entre les associations et les services du sous-sol de la DREAL ont déjà été engagés afin d'appliquer la circulaire lors des projets de fermeture de mines (Auvergne, Midi Pyrénées).

Une présentation de la nouvelle circulaire a été effectuée par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun et la FCEN lors du colloque « deux siècles de législation minière » à Autun le 17 avril.

Fiche action 5 : Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments

Les contacts avec le Ministère de la Culture n'ont toujours pas abouti afin d'atteindre l'objectif de cette action qui est l'officialisation de la prise en compte des chauves-souris dans les bâtiments protégés.

Un suivi « sanitaire » des monuments protégés (*décret 750-22 juin 2009 et circulaire relative au contrôle scientifique et technique des services de l'État sur la conservation des monuments historiques classés ou inscrits du 1^{er} décembre 2009*) est engagé au niveau national; cette action pourrait alors permettre le rapprochement entre les DRAC et les associations de protection de l'environnement pour des visites conjointes des bâtiments.

Un courrier de la DREAL Franche-Comté va être adressé à chaque DRAC et chaque SDAP pour les informer de la mise en œuvre du plan et de l'importance de l'objectif de cette action n°5.

Fiches action 6 et 7 :

***Elaborer et mettre en œuvre une méthodologie pour la prise en compte des Chiroptères lors de la construction et de l'entretien d'infrastructures et autres ouvrages d'art.**

***Evaluer l'efficacité de systèmes de réduction d'impact des infrastructures de transport.**

Suite au comité de pilotage, 10 sites ont été sélectionnés pour être suivis au niveau national (Franche-Comté, Alsace, Lorraine, Centre, Basse-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur) - sur financement SETRA - et 12 sites permettront un retour d'expérience (déjà financé dans le cadre de projets).

Les suivis ont débuté ce printemps. Pour chaque site, sera évaluée l'efficacité des systèmes de réduction d'impact mis en œuvre (spécifiquement ou non pour les Chiroptères) et/ou celle des équipements susceptibles d'être utilisés par les Chiroptères et étudié leur comportement aux abords de l'infrastructure de transport concernée.

Fiche action 9 : prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière

13èmes Rencontres nationales Chiroptères (mars-Bourges)

Une table ronde sur ce sujet a été organisée, animée par l'ONF, le CNPF et la FCEN. Une centaine de personnes présentes ont permis des échanges sur les actions entreprises et l'ONF a présenté la nouvelle instruction en place depuis octobre 2009 qui préconise, pour le volet biodiversité, le maintien d'îlots de vieux bois (l'instruction de 1993 mentionnait uniquement le maintien de 3 arbres à l'hectare). L'ensemble des participants a également insisté sur l'intégration systématique des préconisations des chiroptérologues dans les mesures d'aménagements forestiers.

Rencontre ONF/CEN

Dans le cadre de la convention cadre entre l'ONF et la FCEN, une rencontre technique a eu lieu les 19 et 20 avril réunissant 18 personnes de ces deux réseaux et de la SFPEM invitée. Que ce soit en salle ou sur le terrain (forêt domaniale de Rambouillet), cette rencontre a permis des échanges sur la gestion forestière prenant en compte les Chiroptères.

Enquête « Quels arbres utilisent nos chiroptères ? »

Pendant plusieurs années, Philippe Pénicaud de la SFPEM a collecté des informations sur les arbres à Chiroptères. Cette enquête a permis de montrer que tous les types de cavités pouvaient être utilisés et que la plupart des espèces occupait régulièrement ou temporairement des cavités arboricoles. Hormis une présentation succincte des résultats de cette enquête, aucune analyse fine de ces données n'a été engagée pour comprendre les tendances d'utilisation des gîtes arboricoles. L'ONF propose de reprendre les données de cette enquête (avec l'accord des propriétaires de chaque donnée) en y ajoutant les données récentes, afin d'en faire une analyse fine. Un courrier va être envoyé prochainement pour proposer ce partenariat.

Laurent Tillon, Réseau Mammifères de l'ONF

Fiche action 18 : Organiser un système centralisé de ressources bibliographiques et techniques se greffant sur une base de données préexistante

198 personnes sont inscrites sur la liste du Muséum d'Histoire Naturelle de Genève. Depuis la signature de la convention (octobre 2009), 25 personnes ont commandé des articles et 1168 photocopies leur ont été envoyées.

Le Plan National—Actualités Juin 2010

Fiche action 19 : Etablir un système de formation nationale pour le suivi et l'étude des Chiroptères en particulier pour la procédure de délivrance des autorisations de capture

L'objectif de cette action est la mise en place d'un système de validation des connaissances pour l'obtention des autorisations de capture. Un carnet de formation a été conçu sur le modèle du carnet du CRBPO par le CORA Faune Sauvage, il est actuellement testé dans le réseau. La prochaine étape est la mise en place d'un stage de qualification. Cette formation validante à la capture existe déjà en interne à l'ONF. La possibilité d'en reprendre les grands principes pour organiser des stages régionaux avec examen final des compétences à la capture est étudiée.

Fiche action 24 : Former des professionnels de terrain et développer des partenariats

Deux formations sont proposées en 2010 en collaboration avec l'ATEN :

- « connaissances des Chiroptères », animée par le Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges, du 17 au 21 mai.
- « suivi des populations de chiroptères », animée par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, le MNHN et la FCEN, du 5 au 9 juillet.

Comité de pilotage

Le 1er comité de pilotage de la mise en œuvre du Plan a eu lieu le 26 mai à Paris et a regroupé 17 personnes afin de faire le point sur cette première année de mise en œuvre et orienter les objectifs 2010.

Communication

Logo :



Un logo a été créé puis validé par la DREAL pilote, la SFPEM et la FCEN.

Poster : un poster a été conçu pour présenter le plan lors des 13èmes rencontres nationales chauves-souris qui ont eu lieu à Bourges les 20 et 21 mars 2010.

Presse :

Un article sur le plan national et le plan régional de Bourgogne a été publié dans Le Sabot de Vénus (n°31—janvier 2010), revue éditée par le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.

Plaquette EUROBATS :

Une nouvelle plaquette « présentation d'Eurobats » est publiée en français. Elle est téléchargeable sur :

http://www.eurobats.org/publications/leaflet/EUROBATS_leaflet_French.pdf



Actualités Chiroptères

Dans les régions

ILE DE FRANCE : un stage de validation des connaissances de capture en place

L'Ile-de-France a vu la mise en place d'un stage de formation à la capture, pour des jeunes chiroptérologues amenés à travailler sur ces espèces dans la région depuis quelques années. Ce stage s'est déroulé dans la région de Rambouillet le week-end du 7 au 9 mai. Fixant les bases, ce stage sera reconduit à l'automne avec, peut-être une validation à la fin pour les plus expérimentés, par anticipation des stages régionaux mis en œuvre dans le cadre du plan national. *Laurent Tillon*.

Contact : Azimut 230— quentinrouy@yahoo.fr ou laurent.tillon@onf.fr

PICARDIE : une exposition français/anglais Les chauves-souris de Picardie

Cette exposition a été conçue avec la collaboration de la coordination Mammalogique du Nord de la France. 5 panneaux sont disponibles en français et anglais :

- La vie des chauves-souris,
- 20 espèces - 7 genres,
- Morphologie des chauves-souris,
- Des espèces en danger,
- Aider les chauves-souris,
- Au château de Compiègne,

En savoir plus : http://www.conservatoirepicardie.org/sites_geres/sitesgeres.html

FRANCHE-COMTE : réactualisation de la liste des espèces présentes et confirmation de la présence du Molosse de Cestoni.

Avec 28 espèces de chauves-souris présentes sur les 43 espèces européennes, la Franche-Comté possède une densité importante de Chiroptères liée à la confluence des différents climats (continental, océanique et méditerranéen).

En mars 2010, la liste des espèces présentes en région et leur statut a été réactualisée .

En savoir plus : <http://www.cpepesc.org/Les-differentes-especes-en-Franche.html>

En mai, le Molosse de Cestoni a été contacté au-dessus de la RNR de la Côte de Mancy à plusieurs reprises grâce à des détecteurs d'ultrasons. Cette confirmation apporte donc **la 1ère preuve de présence** de l'espèce sur cette zone grâce à des bénévoles et stagiaires ayant entendu des longs "tsik-tsik" (cris d'écholocation audibles d'une centaine de mètres) assez caractéristiques de l'espèce (lien d'écoute : http://coraregion.free.fr/images/chiroptere/tadten/molosse_audible.wav)

BRETAGNE : Une expédition naturaliste à travers la Bretagne du 24 juin au 15 juillet

Organisé par le Groupe Mammalogique Breton, un itinéraire reliera Nantes à Brest afin de procéder à l'inventaire des mammifères de la région et dont l'objectif final est la réalisation de l'Atlas des Mammifères de Bretagne. Cet événement est ouvert à l'ensemble de la population.

Vous trouverez toutes les informations sur : <http://www.gmb.asso.fr/Ki-Dour.html>

Colloques et Rencontres

FRANCE

* **A VENIR : Nuit européenne de la Chauve-souris – 28 et 29 août 2010** partout en France.

Détails des animations proposées sur :

<http://www.sfepm.org/NuitChauveSouris/presentation.htm>

* **A VENIR : 33ème Colloque Francophone de Mammalogie – 16 et 17 octobre 2010** à Voiron (38). Ouvert à tous, il permettra de découvrir productions artistiques et conférences sur les mammifères.

Plus d'infos sur : <http://www.colloquemammiferes2010.org/>

* **A VENIR : Jour de la Nuit—**

30 octobre 2010, partout en France métropolitaine et en Outre-Mer.

Après le succès de la 1ère édition (400 manifestations et 177 communes participantes), Agir pour l'Environnement et ses partenaires dont la FCEN proposent des animations durant cette nuit du 30 octobre pour sensibiliser à la pollution lumineuse et à son impact négatif notamment sur la biodiversité.

N'hésitez pas à inscrire vos animations sur : <http://www.jourdelanuit.fr>



Notre environnement nocturne recèle bien des trésors. Une nature mystérieuse à la biodiversité bruisante ou chantante, des étoiles qui racontent des histoires, un théâtre d'ombres curieuses...
Alertant sur les conséquences sur la nature et sur le climat de la pollution lumineuse, ce deuxième Jour de la Nuit sera un temps fort national de célébration de la nuit noire. En 2009, pas moins de 400 événements ont été organisés partout en France grâce à la mobilisation de 177 collectivités locales et de 133 associations, parcs naturels régionaux, clubs astronomiques etc.

Le Jour de la Nuit, le 30 octobre 2010.

Faisons redécouvrir la richesse de la biodiversité et du ciel nocturnes

Imaginons des territoires moins saturés en éclairage artificiel et rappelons la nécessité des économies d'énergie

Associations, collectivités locales, rejoindez cette initiative !

Vous aussi, organisez des animations pour le grand public : balades naturalistes, découverte des animaux de la nuit, observation astronomique, histoires contées dans la nuit, exposition sur la pollution lumineuse...

Collectivités locales, vous pouvez aussi participer symboliquement en désignant tout ou partie de votre éclairage public le temps de la soirée ou de la nuit. Incitez ainsi acheteurs publics et citoyens à des pratiques plus systématiques d'économies d'énergie et de limitation des nuisances lumineuses !

Début juin 2010, inscrivez votre projet sur www.jourdelanuit.fr

Pour plus d'information, contactez contact@jourdelanuit.fr



REPUBLIQUE TCHEQUE

* **A VENIR : 15ème Conférence Internationale de Recherche sur les Chiroptères— 23 au 27 août 2010** à Prague

Plus d'infos et inscriptions sur : <http://www.conference.cz/IBRC/>

N'hésitez pas à adresser à tout moment articles et informations que vous souhaiteriez faire partager au réseau. Vos photos et dessins sont également les bienvenus pour illustrer ce bulletin. En vous remerciant par avance de votre participation future...

Plan National d'Actions Chiroptères
Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
Maison de l'Environnement de Franche Comté - 7 rue Voirin - 25000 Besançon
03 81 81 78 64 - www.enf-conservatoires.org
Conception : A. Tapiero - chargée de mission du Plan National d'Actions Chiroptères
audrey.tapiero@enf-conservatoires.org
Comité de lecture : F. Muller, B. Mounier et C. Lépine (FCEN), M. Carteron (DREAL Franche Comté, DREAL pilote), H. Fournin, M. Lemaire et S. Aulagnier (SFEPM)
Directeur de publication : P. Vautier (FCEN)